

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-François CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHER représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-002-12593/22/CM

■ Approbation du Schéma Directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) du département des Bouches-du-Rhône 30229

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a introduit en son article 68 le principe d'établissement de « *schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables* [(SDIRVE) qui] *défini les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.* »

Le même article précise que l'établissement d'un SDIRVE permet d'obtenir une prise en charge à hauteur de 75% du coût de raccordement au réseau de distribution d'électricité, ce qui pourra attirer des opérateurs sur notre territoire, notamment pour la mise en place de stations de recharge rapide dont le coût de raccordement est souvent très onéreux.

Enfin, l'article R.353-5-7 du Code de l'énergie permet à plusieurs communes ou établissements publics compétents pour réaliser un schéma directeur de s'associer afin de réaliser un unique schéma directeur dès lors que leurs territoires sont adjacents. Le guide d'accompagnement relatif aux SDIRVE publié par le Ministère de la transition écologique encourage les autorités à une collaboration territoriale afin d'élargir autant que possible les périmètres de Schéma Directeur IRVE.

Au sein des Bouches-du-Rhône, les acteurs ayant la compétence en IRVE sont la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Syndicat Mixte d'Énergie du département (SMED13) et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA). Afin de favoriser un développement cohérent des IRVE sur le département, ces acteurs ont fait le choix de réaliser conjointement ce schéma directeur.

Pour ce faire, ils ont missionné l'AGAM (Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise) pour réaliser des études préliminaires et se sont associés à Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, notamment en phase de concertation.

Ce schéma directeur est conçu pour apporter une vision stratégique de l'évolution des besoins. Il donne aux collectivités un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur leur territoire. Il doit permettre aux parties prenantes (collectivités, aménageurs, opérateurs...) de connaître la politique du territoire en matière de déploiement et d'aider chaque acteur à mieux comprendre son rôle.

Ce document matérialise les objectifs en termes de sites à équiper, de nombre de points de charge, de puissances attendues et les stratégies qui seront mises en œuvre à cet effet.

De manière globale, ce schéma vise à déployer, à l'horizon 2025, 5 772 points de charge au niveau départemental dont 5 712 sur le territoire métropolitain.

Constatant l'absence de carence de l'initiative privée, la Métropole a lancé un appel à manifestation d'intérêt lui permettant ainsi qu'à ses communes membres, de développer leur offre en matière de point de charge.

De plus, pour ses besoins dans les parkings gérés en régie, la Métropole envisage d'avoir recours à une concession de service public pour équiper notamment ses parkings relais.

Enfin, la Métropole intègre désormais des quotas d'IRVE dans ses contrats de délégations de service public de stationnement en ouvrage. Pour les contrats en cours, ceux-ci seront intégrés par voie d'avenant.

Les parties prenantes du projet ont été regroupées dans les instances partenariales et de concertation suivantes :

Membres du comité de pilotage (COPIL) :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Le Syndicat Mixte d'Energie des Bouches-du-Rhône (SMED13)
- La Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)
- ENEDIS
- La Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur représentée par la DREAL PACA ;
- Le CEREMA
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le Département des Bouches-du-Rhône
- La CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)
- L'AGAM

Membres du Comité Technique (COTECH) :

- La Préfecture de la Région PACA représentée par la DREAL
- La Région Provence Alpes Côte d'Azur
- Le Département des Bouches-du-Rhône
- La CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)
- L'AGAM

Les entités concertées :

Gestionnaires de voirie

- Les communes
- Le Département des Bouches-du-Rhône
- La Métropole AMP
- DIR MED
- ESCOTA

Autres acteurs publics et privés

- Aménageurs et opérateurs IRVE
- CCI, CMA, zones d'activité en intermédiaire des aménageurs et opérateurs

Usagers

- Utilisateurs
- CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile)
- L'AVEM

Suite aux différentes phases de concertation et d'élaboration qui se sont déroulées au 2^{ème} trimestre 2022, la version finale du schéma a été présentée en COPIL le 11 juillet 2022.

De plus, le schéma directeur des IRVE du département des Bouches-du-Rhône a été transmis à la Préfecture le 4 août 2022. Le Préfet des Bouches-du-Rhône a rendu un avis favorable par courrier du 3 octobre 2022 en soulignant que « le Schéma Directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public des Bouches-du-Rhône retient des objectifs plus ambitieux que ceux du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), du plan climat, air, énergie métropolitain (PCAEM) et que les plans de déplacements urbains (PDU) des EPCI du département. A ce titre, la croissance forte du nombre d'installations de recharge contribuera à atteindre les objectifs fixés dans l'action 21 du plan de pollution de l'atmosphère (PPA) des Bouches-du-Rhône intitulée « Développer le maillage de bornes de recharge (électrique), de stations d'avitaillement (GNV) et de bornes hydrogène. »

Enfin, le SDIRVE du département des Bouches-du-Rhône devra faire l'objet d'un suivi, avec la mise en place d'un Comité Technique annuel et de la préparation d'un bilan à l'échéance de 2025, en vue de sa révision qui devra être validée en comité de pilotage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-37 et L.5217-2,
- Le Code Général de l'Energie,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- L'avis favorable de la Préfecture des Bouches-du-Rhône du 3 octobre 2022.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, le SMED 13 et la CCVBA ont décidé d'élaborer conjointement un schéma directeur des IRVE au niveau du département des Bouches-du-Rhône ;
- Que des échanges partenariaux et des concertations ont eu lieu au 2^{ème} trimestre 2022 ;
- Que le schéma directeur IRVE du département des Bouches-du-Rhône a reçu un avis favorable de la Préfecture ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Schéma Directeur Départemental des IRVE du département des Bouches-du-Rhône ci-annexé.

Article 2 :

Est approuvée la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage pour le suivi de ce schéma en vue d'une révision à l'échéance de 2025.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS